



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC2-1-2-43

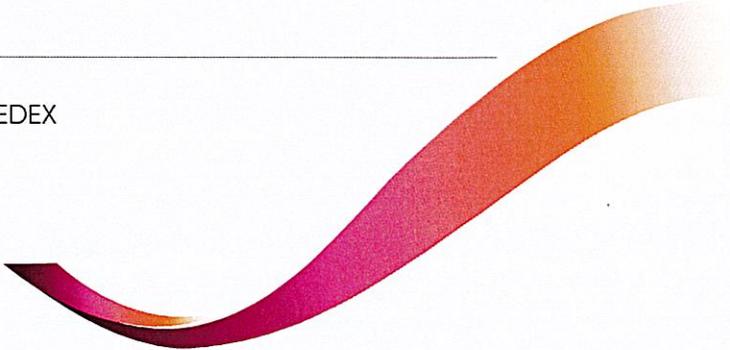
OBJET : **CONCERTATION POUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi-H  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL  
PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIL	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU) Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

**Absents :**

Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	:	Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2025CC2-1-2-43

**OBJET : CONCERTATION POUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi-H SUR  
LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL  
PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU la délibération n°2023D2-1-2-188 du conseil communautaire du 6 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Le projet « Valence d'Agen » porté par la Société TEREKA est un renouvellement d'ouvrages dans le cadre de la modernisation du réseau et de la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel pour les consommateurs, dont vous trouverez le détail en annexe.

Le projet fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) conformément aux dispositions de l'article L 555-25 et suivants du code de l'environnement.

Le projet est également soumis à une demande de mise en compatibilité du PLUi-H car il impacte sur une faible superficie (90 m<sup>2</sup>) un Espace Boisé Classé situé sur la commune de Saint-Michel, qui devra donc être déclassé.

Conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, il convient d'organiser une concertation avec le public permettant à toute personne intéressée d'accéder aux informations relatives au projet de mise en compatibilité du PLUi-H et de formuler ses observations.

Modalités de la concertation :

Un avis d'information annoncera, 8 jours avant l'ouverture de la concertation, les dates d'ouverture et de clôture de la concertation.

Il sera visible :

- Par affichage en mairie de Saint-Michel et au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives (aux emplacements réservés).
- Sur le site internet de TEREKA : [www.tereka.fr/projet/valencedagen.fr](http://www.tereka.fr/projet/valencedagen.fr)

La concertation se déroulera sur une durée de 2 semaines ouvrées du 5 mai 2025 au 20 mai 2025.

Pendant cette période, le dossier de mise en compatibilité du PLUi-H sera mis à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- A la mairie de Saint-Michel le mardi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30,
- Sur le site internet de TEREKA : [www.terega.fr/projet/valencedagen.fr](http://www.terega.fr/projet/valencedagen.fr)

Il sera accompagné d'un registre papier permettant de recueillir les remarques du public, au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives et à la mairie de Saint-Michel.

Le public pourra transmettre ses contributions par mail à l'adresse [projetvalencedagen@terega.fr](mailto:projetvalencedagen@terega.fr) en veillant à indiquer dans l'objet : « contribution » ou en remplissant le formulaire présent sur la page du lien ci-dessus de TEREKA.

A l'issue de la concertation, le conseil communautaire arrêtera le bilan. Il sera mis à la disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes des Deux Rives : [www.cc-deuxrives.fr](http://www.cc-deuxrives.fr) et sera également joint au dossier de Déclaration d'Utilité Publique du projet, qui sera ultérieurement mis à enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Deux rives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

- d'approuver les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du PLUi-H.
- d'adapter les dispositions du PLUi-H afin de permettre la réalisation d'une opération répondant à un objectif d'intérêt général : projet Valence d'Agen de TEREKA.
- de modifier le zonage de l'Espace Boisé Classé au droit de la parcelle B305.
- d'approuver les modalités de la concertation.
- d'autoriser le Président à engager la concertation préalable en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la CC2R et à la mairie de Saint-Michel. Elle sera à la disposition du public au siège de la CC2R, publiée sur le site internet de la Communauté de Communes et au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

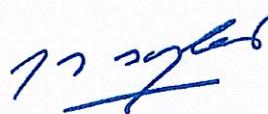
A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance  
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 24 AVR. 2025

## AR Préfecture

### CONCERTATION POUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi-H SUR LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL - PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-  
2025CC2\_1\_2\_43-DE

Numéro d'acte : 2025CC2\_1\_2\_43

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 2-1-2-0-0 (Urbanisme / Documents d  
urbanisme / PLU)

Fichier acte : 2025CC2-1-2-43 CONCERTATION MISE  
EN COMPATIBILITÉ PLUi-H SUR SAINT-  
MICHEL PROJET MODERNISATION  
RESEAU GAZ.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : 2025CC2-1-2-43 Notice explicative annexe  
rapport MEC PLUi-H.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 15:30:19

**Date de réception de l'AR : 24/04/2025 15:30:29**